REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N°100/ 062 DU 18 AVRIL 2024 PORTANT NOMINATION DU CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/15 du 29 juin 2012 portant Organisation Générale des Ordres Nationaux, des Décorations et des Titres Honorifiques ;

DECRETE:

Article 1 : Est nommé Chancelier des Ordres Nationaux :

Général NIYONGABO Prime, SS0067 de la matricule.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3: Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 🖊 🖔 avril 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-